



Cumul d'emploi fonction publique et libéral

Par **Lucie26**, le **10/05/2008** à **21:49**

Bonjour,

J'ai l'occasion de signer un CDD à temps plein dans la fonction publique hospitalière. Or, depuis peu j'ai commencé une activité libéral.

Je souhaiterais savoir si je peux conserver mon activité libéral, de manière accessoire, en demandant une dérogation auprès de ma hiérarchie dans le cadre de "la poursuite de mon activité libéral" 'pendant un an renouvelable une fois (d'après la loi du 2 février 2007).

Lucie